

\_\_\_\_\_  
Date de Convocation  
16/01/2023

Date d’Affichage  
17/01/2023  
\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice	18
Présents	13
Votants	16

---

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au titre de l’Aide  
Départementale aux  
Villages et aux Bourgs  
2023 pour les travaux  
de rénovation de l’école  
primaire Daniel  
Devendeville**

\_\_\_\_\_  
L’an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER,  
Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE,  
Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore  
PENNORS

Absents ayant donné procuration : Xavier GIRARD, Jean-  
Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS  
\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la  
construction de l’école primaire Daniel Devendeville remonte à  
1984. Les menuiseries extérieures ne permettent plus  
aujourd’hui un confort thermique suffisant et leur ancienneté  
ne permet plus de retrouver des pièces de rechange. Les sols  
et les peintures sont anciens et sont partiellement dégradés.  
Aujourd’hui, au regard de la fréquentation de notre groupe  
scolaire par plus de 220 enfants, il apparaît nécessaire de leur  
offrir un cadre de travail plus confortable et plus agréable, qui  
nécessite le remplacement de toutes les menuiseries  
extérieures, la mise en place d’un sol souple et la réfection  
totale des peintures intérieures.

Une assistance à maîtrise d’ouvrage a été recrutée en 2022  
sur ce dossier, et l’économiste avait pu estimer le montant de  
ces travaux à 347 600 € HT. Suite aux multiples  
augmentations des coûts, une réactualisation récente a permis  
d’estimer qu’en 2023 ces travaux s’élèveraient à 378 408,74 €  
HT.

Le 14 mars 2022, le Préfet a accordé à la commune  
d’Ennevelin une subvention de 128 612 € au titre de la DSIL  
pour la réalisation de ces travaux. Cependant, le reste à  
charge de 249 796,74 € HT reste conséquent au regard de  
notre budget communal et de notre capacité annuelle  
d’épargne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal  
l’autorise à l’unanimité à déposer ce dossier au titre de l’Aide  
Départementale aux Villages et aux Bourgs 2023 demandant  
une subvention à hauteur de 40 % du coût HT des travaux  
soit 151 363 €. Le plan de financement suivant est adopté :

Dépenses :		Recettes :	
Coût des travaux HT:	378 408,74 €	ADVB 2023 (40 % du HT)	151 363 €
TVA :	75 681,75 €	DSIL (obtenue en 2022) (34% du HT)	128 612 €
		Autofinancement (26 % du HT)	98 433,74 €
		Autofinancement de la TVA	75 681,75 €
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>454 090,49 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>454 090,49 €</b>

Fait et délibéré à Ennevelin, le 24 janvier 2023,  
Le Maire,  
Michel DUPONT

Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS


